LA MÉTHODE

UN PARCOURS MAÎTRISÉ DE LA CONCEPTION À LA GESTION

Une ingénierie de projet rigoureuse qui sécurise chaque phase et simplifie le parcours des élus et des services municipaux.

ÉTAPE 1

IDENTIFICATION DU LIEU ET DU GESTIONNAIRE

1 OU 2 MOIS

→ Soutien pour l'identification d'un foncier ou d'un local (patrimoine de la collectivité/d'un bailleur, aménageur, projet d'un promoteur).

→ Présentation par Yci Enfance d'un gestionnaire associatif qui pourrait exploiter la crèche.

ÉTAPE 2

FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE POUR LA COLLECTIVITÉ

3 OU 4 MOIS

→ Si patrimoine de la collectivité, estimation d'un coût de bail emphytéotique.

→ Présentation et échanges sur le modèle économique et juridique.

→ Présentation à la collectivité du niveau de subvention de fonctionnement nécessaire pour l'exploitation de la crèche.

→ Présentation du projet de façon tripartite CAF - PMI - Collectivité.

→ **Engagement de principe de la collectivité (GO ou NO GO).**

Yci Enfance assure la faisabilité technique, élabore et valide avec la PMI les plans, prépare les éléments pour le conseil municipal.

ÉTAPE 3

VALIDATION DU PROJET PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

4 MOIS

→ Avis d'implantation de la crèche.

→ Garantie d'emprunt loi Galland (50% du prêt de la banque des territoires).

→ Le cas échéant, bail emphytéotique ou bail à construction.

→ Convention de subvention de l'association.

ÉTAPE 4

CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE

6 MOIS - 2 ANS

Maîtrise d'ouvrage totale par Yci Enfance.

ÉTAPE 5

CRÈCHE OUVERTE EN FONCTIONNEMENT

30 ANS

→ Attribution des places de crèche par la collectivité.

→ Dialogue régulier avec l'association et pilotage de la convention d'objectif et de moyens.

→ Subvention annuelle de fonctionnement pour l'association gestionnaire.

Maintenance de la crèche assurée par Yci Enfance.

UN CADRE DE COOPÉRATION OPTIMISÉ

Une répartition claire des missions pour libérer la collectivité des charges financières, techniques et RH.

